

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du quinze septembre deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Christian BARON – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Mathieu MOREAUX – conseiller Municipal de Chaillac
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Laure BODIN

Délibération CA-2025-30
Séance du 23 septembre 2025

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE ITINÉRANTE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1 et L.332-8,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de secrétaire itinérante ayant vocation à accomplir les missions de secrétaire général de mairie,

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des rédacteurs,

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - DECIDE de créer un emploi de secrétaire générale de mairie itinérante à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

ARTICLE 2 - DECIDE qu'en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire, en application de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel de droit public pourra être recruté pour une durée de trois ans, renouvelable.

L'agent recruté devra justifier du baccalauréat et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif et financier ou d'une formation adaptée.

Le traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs

ARTICLE 3 - AUTORISE le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

ARTICLE 4 - DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Le Président,

Xavier ELBAZ